**Motion adoptée à l'unanimité par l'assemblée Départementale des Alpes-Maritimes**

**Du 19 octobre 2017**

Motion contre l'article 52 de la loi des finances concernant le Logement social

La réforme annoncée par le Gouvernement de la politique du logement dans le projet de loi de finances pour 2018 menace le secteur de la construction et ses acteurs publics comme privés.

En particulier, les décisions de baisse des loyers et des APL, sans aucun bénéfice pour les locataires, font peser sur les seuls bailleurs sociaux un effort insoutenable dans la durée.

Ceux-ci vont connaitre une diminution, voire pour certains la disparition dès 2018, de tout ou partie de leurs capacités d’autofinancement.

Les conséquences seront implacables pour ces organismes, et les collectivités locales partenaires.

Au final, c'est l'entretien et la réhabilitation des logements qui risquent d'être ralentis.

Le phénomène touchera l’ensemble du parc social, et notamment le patrimoine le plus ancien.

Dans notre département déjà en pénurie de logements sociaux, les bailleurs seront contraints de diminuer le nombre de logements neufs.

Cette situation pénalisera également le secteur du bâtiment et de l'artisanat grands pourvoyeurs d'emplois pour notre Département.

Dans ce contexte, la collectivité départementale fortement impliquée dans la garantie des emprunts des organismes HLM devra répondre à des bailleurs dont les surfaces financières seront dégradées.

Il est demandé au gouvernement de retirer l'article 52 du projet de loi de finances.